



**OPRR**

Office de la productivité et de  
la récupération des ressources

**Plan stratégique  
2025-2030**





## VISION ET MISSION



### NOTRE VISION

#### *Un Ontario prospère et sans déchets*

L'Office s'inscrit dans un écosystème de personnes et d'organisations œuvrant ensemble pour un avenir sans déchets, où les ressources des emballages et des produits en fin de vie sont pleinement récupérées. Cet écosystème soutient une économie circulaire novatrice et efficace, contribuant à la santé et à la prospérité de l'Ontario.

### NOTRE MISSION

*L'Office appuie la réduction des déchets et la récupération des ressources en faisant respecter les lois de l'Ontario sur la responsabilité des producteurs, en fournissant des services de registre à notre communauté réglementée et en rendant compte publiquement des progrès de l'Ontario vers une économie circulaire.*

À titre d'organisme de réglementation de l'économie circulaire de l'Ontario, il incombe à l'Office de veiller à ce que notre communauté réglementée respecte les lois provinciales sur la responsabilité des producteurs.

L'Office fournit des services de registre faciles à utiliser pour aider les entreprises, les municipalités et d'autres à respecter leurs obligations en matière de déclaration des déchets et de la récupération des ressources. Celui-ci gère et publie également des renseignements du registre sur les progrès de l'Ontario vers une économie circulaire.

## VALEURS FONDAMENTALES



### VALEURS DE L'OFFICE

*Nos valeurs guident la façon dont nous réalisons notre mission. Celles-ci sont intégrées à nos processus décisionnels et nos activités quotidiennes en collaboration avec notre communauté réglementée, nos partenaires, nos parties prenantes et notre personnel.*

#### **Équité**

Nos politiques, nos systèmes et nos pratiques sont conçus et mis en œuvre en fonction de principes qui assurent la réussite de notre mission sans favoritisme ni discrimination. Nous commençons en supposant une intention positive.

#### **Responsabilité**

Nous reconnaissons nos actions, nos décisions et nos politiques et nous nous en tenons responsables en nous assurant qu'elles respectent l'esprit de nos valeurs et qu'elles reflètent le mandat qui a été conféré à l'Office. Nous sommes engagés envers le principe de la valeur de l'argent et envers celui de nous acquitter de nos activités d'une façon efficace et rentable.

#### **Intégrité**

Nous croyons que pour exécuter le mandat de l'Office, il faut travailler de façon à gagner constamment la confiance et le respect de

nos collègues et des personnes que nous réglémentons et avec qui nous travaillons à l'extérieur de l'organisation.

#### **Collaboration**

Nous collaborons avec les membres de l'équipe, les collègues, les intervenants et les partenaires pour établir un consensus et régler les problèmes, tout en reconnaissant notre obligation à nous acquitter de notre mandat réglementaire.

#### **Inclusion**

Nos pratiques évoluent continuellement afin de veiller à tenir compte de la valeur de la diversité (ethnicité, sexe, âge, origine nationale, handicap, orientation sexuelle, éducation, foi, culture, race, perspectives, expériences de travail et modes de vie) et à l'inclure dans notre travail quotidien. Nous reconnaissons que nous menons nos activités dans une société en évolution et nous tenons compte de ce changement dans notre travail.

#### **Innovation**

Nous créons de nouvelles solutions et participons à leur création par d'autres personnes tout en étant attentifs et ouverts à de nouvelles idées et approches, et en étant disposés à en apprendre plus sur celles-ci.

## AU SUJET DE L'OFFICE



**E**n vertu de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (LRREC), l'Office est responsable de la mise en œuvre du cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs de l'Ontario pour les matières désignées par le gouvernement de l'Ontario. Les matières réglementées comprennent les matières destinées à la boîte bleue, les produits dangereux et spéciaux, les piles et les batteries, les équipements électroniques, le matériel d'éclairage et les pneus.

Les entreprises qui fournissent des biens de consommation à l'Ontario sont tenues de veiller à ce que les produits en fin de vie ainsi que leur emballage soient récupérés conformément aux exigences de la LRREC.

L'Office élabore et exploite des registres pour les programmes des sols de déblai et des déchets dangereux, administrés par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement*.

## OBJET DU PRÉSENT PLAN

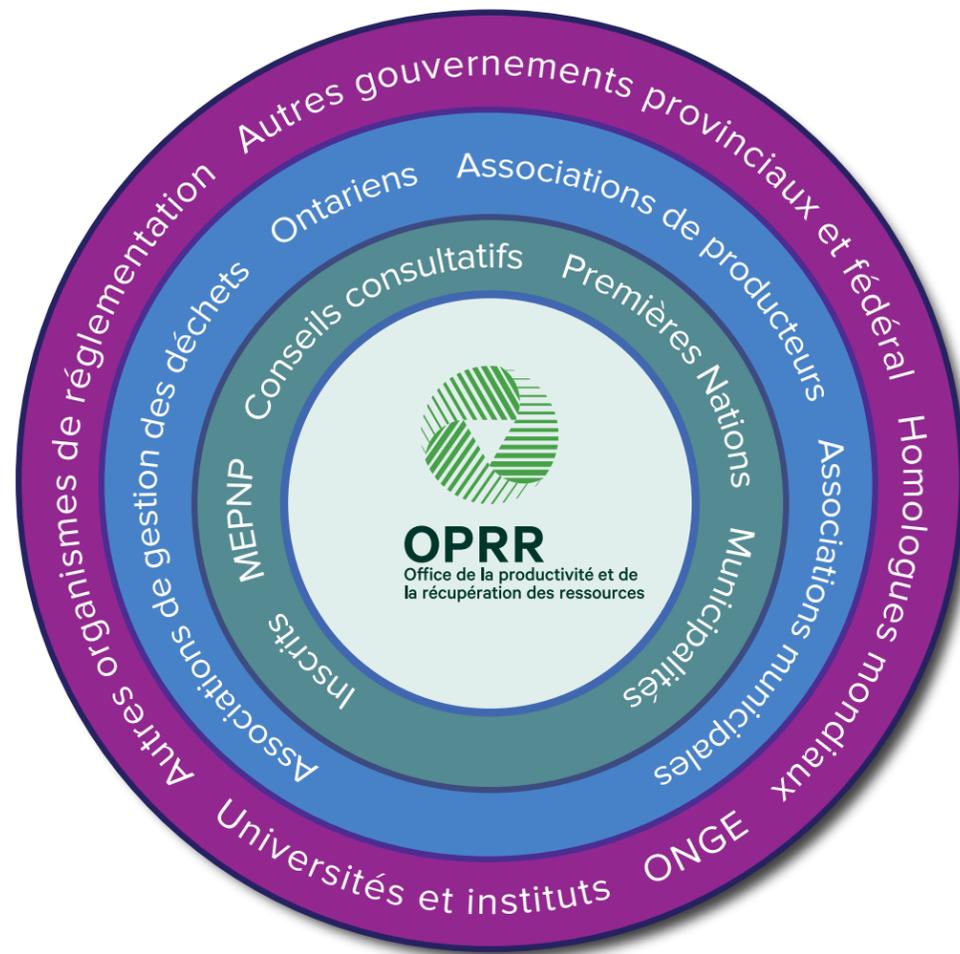


**L**e plan stratégique de l'Office a été élaboré afin de fournir un cadre pour notre processus annuel de planification des activités, en veillant à ce que les activités que nous planifions et le budget pour chaque année soient alignés sur les stratégies et les cibles que nous avons établies comme étant les voies les plus claires vers l'atteinte de nos objectifs.

Les objectifs, à leur tour, sont des balises qui indiquent si nous remplissons ou non notre mission.

L'Office consultera ce plan chaque année au moment de planifier ses activités et son budget pour l'année suivante, ainsi qu'au moment de prendre des décisions d'orientation sur les priorités, les politiques et les procédures. Les rapports annuels montreront les progrès réalisés par l'Office vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

# ÉCOSYSTÈME DE L'OFFICE



L'Office fait partie d'un écosystème d'organisations et de personnes qui comprend des inscrits, des intervenants, des publics cibles et des experts. Ce groupe élargi contribue également à la transition de l'Ontario vers une économie circulaire, notamment par la récupération, la réutilisation et le recyclage des produits et des emballages en fin de vie utile.

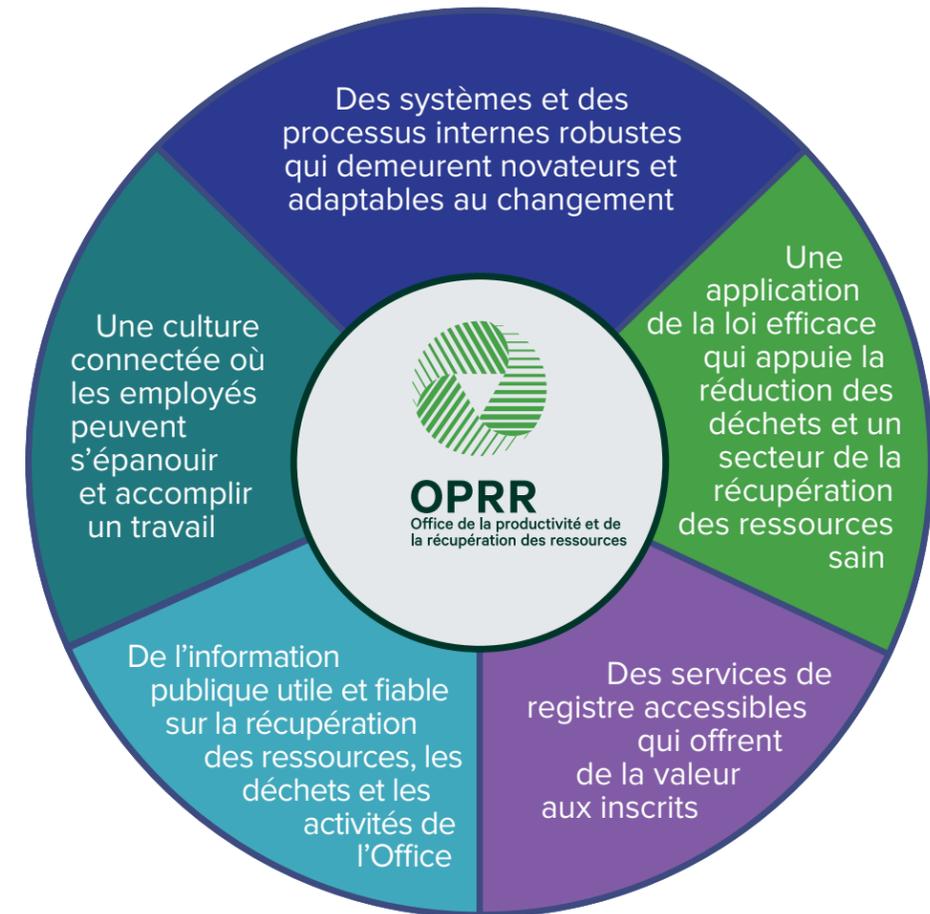
Dans notre écosystème, l'Office est au centre des cercles concentriques de communication et de collaboration. Dans le premier cercle, il y a les organisations avec lesquelles nous interagissons en tant que résultat direct de notre

mandat législatif d'appliquer les lois provinciales sur la responsabilité des producteurs et de fournir des services de registre.

Le deuxième cercle comprend les parties qui sont touchées par les décisions de l'Office et qui s'y intéressent.

Les parties du troisième cercle se tournent vers l'Office pour obtenir de l'information sur les progrès de l'Ontario vers une économie circulaire et des apprentissages sur la façon de mettre en œuvre la réglementation sur la responsabilité des producteurs. En retour, l'Office considère ces parties comme des sources d'information et des partenaires pour réaliser sa vision.

# LES CINQ OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'OFFICE



Les cinq objectifs stratégiques sont des indicateurs de réussite dans la réalisation de notre mission.

L'application efficace de la loi, les services de registre accessibles et l'information publique

fiable sont les trois principales composantes du mandat de l'Office.

Une culture connectée et des systèmes et processus internes robustes définissent les conditions nécessaires à l'atteinte de nos trois objectifs découlant du mandat.



# OBJECTIFS STRATÉGIQUES, CIBLES ET STRATÉGIES

Nos objectifs stratégiques sont ancrés dans nos valeurs et appuient notre mission et notre vision.

Chaque cible est une réalisation nécessaire en route vers un objectif stratégique, et chaque stratégie représente un choix que l'Office a fait sur la façon dont nous atteindrons ces réalisations.

## OBJECTIF : DES SERVICES DE REGISTRE ACCESSIBLES QUI OFFRENT DE LA VALEUR AUX INSCRITS

L'Office fournira des services de registre accessibles et adaptés pour permettre aux inscrits de satisfaire à leurs exigences réglementées avec un fardeau administratif minimal.

Nous améliorerons la convivialité, la sécurité et la fiabilité tout en tenant toujours compte de la rentabilité dans nos décisions.

CIBLES	STRATÉGIES
<p><b>Permettre aux inscrits de répondre aux exigences réglementaires en leur fournissant des services opportuns.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publier et suivre les normes de service du registre</li> <li>• Mettre en œuvre des solutions technologiques pour améliorer le service et réduire le fardeau</li> <li>• Fournir aux inscrits des communications claires, des outils de registre et des ressources pour une plus grande autonomie</li> </ul>
<p><b>Maintenir et améliorer la convivialité, la sécurité et la fiabilité du registre de façon rentable.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accorder la priorité aux améliorations en fonction des besoins des utilisateurs et des analyses coûts-avantages éclairées</li> <li>• Tirer parti de notre plateforme de registre commune pour maximiser les économies</li> <li>• Conserver l'agilité et l'orientation axée sur l'utilisateur de nos projets de registre et continuer à mobiliser les parties prenantes pendant les processus de création</li> <li>• Intégrer les objectifs de sécurité et de fiabilité dans la conception et l'avancement du projet</li> </ul>

# OBJECTIF : UNE APPLICATION DE LA LOI EFFICACE QUI APPUIE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UN SECTEUR DE LA RÉCUPÉRATION DES RESSOURCES SAIN

Dans le cadre de ses activités de conformité et d'application de la loi, l'Office appuie l'objectif ultime de réduction des déchets et d'un secteur de la récupération des ressources sain. Les activités de conformité et d'application de la loi comprennent la saisie des « producteurs récalcitrants » qui ne s'acquittent pas de leurs obligations, la vérification des données déclarées et de veiller à ce que les producteurs respectent leurs obligations de rendement

en matière de récupération des ressources.

L'Office tiendra compte des risques lorsqu'il prendra des décisions au sujet des activités de conformité, dans le but de réduire au minimum les coûts et les fardeaux administratifs, tout en atteignant les résultats souhaités en matière de conformité. La confiance de notre communauté réglementée est une condition préalable à une application efficace de la loi.

CIBLES	STRATÉGIES
Prendre des décisions éclairées fondées sur le risque concernant les activités de conformité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier les données du registre en fonction des évaluations des risques axées sur les résultats</li> <li>Utiliser une méthodologie d'évaluation des risques éclairée par les objectifs stratégiques du cadre de responsabilité des producteurs pour hiérarchiser les décisions en matière de conformité</li> <li>Intégrer la compréhension des marchés de responsabilité des producteurs et de la capacité des fournisseurs de services lors de la prise de décisions en matière de conformité</li> <li>Utiliser des processus et des procédures de conformité efficaces et axés sur les risques pour gérer la prise de décisions en matière de conformité</li> </ul>
Minimiser le fardeau imposé à la communauté réglementée tout en atteignant les résultats en matière de conformité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter une approche axée sur les communications pour assurer la conformité, en utilisant les séances d'information axée sur la conformité comme technique de base</li> <li>Tenir compte des points de vue des communautés réglementées lors de l'élaboration des procédures et des lignes directrices et de l'interprétation des règlements</li> <li>S'engager à communiquer en temps opportun et de façon transparente les décisions en matière de conformité</li> <li>Tenir compte des obligations de la communauté réglementée dans d'autres administrations</li> </ul>
Établir un lien de confiance avec notre communauté réglementée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter une approche cohérente et prévisible en matière de conformité</li> <li>Communiquer clairement les résultats attendus de la réglementation sur la récupération des ressources et la façon dont elle est mise en œuvre dans le cadre des décisions de conformité de l'Office</li> <li>Accroître la connaissance des industries et des marchés de l'industrie afin que nous puissions aider les inscrits à déterminer une voie efficace vers la conformité</li> </ul>

# OBJECTIF : DE L'INFORMATION PUBLIQUE UTILE ET FIABLE SUR LA RÉCUPÉRATION DES RESSOURCES, LES DÉCHETS ET LES ACTIVITÉS DE L'OFFICE

L'Office fournira des renseignements utiles et fiables sur les progrès de l'Ontario vers une économie circulaire, notamment la quantité de matière fournie et récupérée par les entreprises réglementées, et ce que fait l'Office pour appuyer et faire appliquer

la conformité au cadre de responsabilité des producteurs.

L'information sera claire, fiable et accessible à tous sur le site Web de l'Office.

CIBLES	STRATÉGIES
Rendre publics les renseignements du registre par défaut, autre que les renseignements commerciaux de nature délicate.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire participer les intervenants à la prise de décisions sur les renseignements du registre qui sont rendus accessibles et à quel moment</li> <li>Adopter le libre accès aux données du registre pour permettre à d'autres d'utiliser et d'analyser les données</li> </ul>
Présenter des renseignements fiables pour répondre aux besoins des inscrits, du gouvernement, des autres intervenants et du public.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser les analyses, les visualisations et l'information contextuelle pour présenter les données au public de façon accessible et pertinente</li> <li>Mettre en œuvre un plan de gouvernance des données à l'échelle du registre pour assurer la convivialité et l'intégrité des données dans l'ensemble des programmes</li> <li>Travailler avec d'autres administrations pour élaborer des mesures communes afin de permettre des comparaisons des progrès de l'Ontario vers l'économie circulaire</li> </ul>
Communiquer de façon transparente les décisions et les activités opérationnelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre l'information sur les activités de conformité et d'application de la loi disponible de façon continue et en temps opportun</li> <li>Mobiliser tous les intervenants au moyen de consultations publiques pertinentes et rendre compte de la façon dont les commentaires sont pris en compte</li> <li>Rendre accessibles au public les mesures et les rapports financiers, opérationnels et d'enquête sur les progrès de l'Ontario vers l'économie circulaire</li> </ul>

# OBJECTIF : UNE CULTURE CONNECTÉE OÙ LES EMPLOYÉS PEUVENT S'ÉPANOUIR ET ACCOMPLIR UN TRAVAIL PORTEUR DE SENS

L'Office accordera la priorité à l'autonomisation, à la confiance et à l'inclusion dans notre culture de

travail afin de faire ressortir le meilleur travail des employés.

CIBLES	STRATÉGIES
Créer un milieu de travail positif, inclusif et fondé sur la confiance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la mobilisation, l'inclusion, l'équité et la diversité et y accorder la priorité</li> <li>Assurer un effectif informé en communiquant l'information ouvertement</li> <li>Intégrer la santé et le bien-être des employés dans la prise de décisions organisationnelles</li> </ul>
Donner au personnel de l'Office les moyens d'innover, de s'adapter au changement et d'être à la fine pointe de la technologie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire évoluer les plans de perfectionnement et d'apprentissage des employés afin de préparer les employés pour l'avenir</li> <li>Investir dans les ressources et les systèmes technologiques pour permettre aux employés de faire leur travail de façon efficace et efficiente</li> <li>Renseigner les employés sur ce que fait l'Office et pourquoi, et les aider à comprendre leurs contributions individuelles à la mission et au mandat de l'Office</li> </ul>

# OBJECTIF : DES SYSTÈMES ET DES PROCESSUS INTERNES ROBUSTES QUI DEMEURENT NOVATEURS ET ADAPTABLES AU CHANGEMENT

À mesure que l'Office a pris de l'expansion en tant qu'organisation, nous devons élaborer nos processus et nos systèmes pour assurer l'efficacité et l'efficience continues.

En même temps, notre objectif est de demeurer souple et capable de s'adapter aux règlements nouveaux ou modifiés, aux nouvelles technologies et aux besoins nouveaux ou différents des inscrits.

CIBLES	STRATÉGIES
Intégrer la prise de décision éclairée par les données dans toutes les activités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cultiver la littératie des données au sein du personnel de l'Office</li> <li>Créer une solide capacité d'analyse des données pour assurer la sécurité et l'exactitude, et répondre à une gamme complète de besoins en matière de prise de décisions</li> <li>Rendre les données accessibles et utiles au personnel au moyen de tableaux de bord, d'analyses libre-service et d'autres outils</li> </ul>
Améliorer continuellement la technologie, les processus et les systèmes pour favoriser l'efficience et l'efficacité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enchâsser les principes de gouvernance de la technologie axés sur le numérique et l'infonuagique pour assurer l'uniformité, l'évolutivité et la durabilité</li> <li>Veiller à ce que la technologie, les systèmes et les processus demeurent adaptés à l'usage en intégrant la rétroaction et la mesure dans la conception</li> <li>Faire évoluer notre feuille de route numérique pour s'assurer qu'elle soutient les objectifs stratégiques et opérationnels</li> </ul>
Peaufiner un cadre de planification qui accroît l'harmonisation, prévient la redondance et favorise l'innovation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les projets et les initiatives clés dans un cadre de gouvernance commun transparent afin d'établir les priorités et l'orientation à l'échelle de l'organisation</li> <li>Adopter une approche uniforme de gestion du changement pour aider le personnel et les intervenants à participer à de nouveaux projets et initiatives, à les comprendre et à les adopter</li> <li>Affiner notre capacité de planification pour faire le pont entre les priorités stratégiques et les besoins opérationnels quotidiens</li> </ul>



**OPRR**

Office de la productivité et de  
la récupération des ressources

4711, rue Yonge, bureau 408

Toronto (Ontario) M2N 6K8

Tél. : 416 226-5113

Courriel : [info@rpra.ca](mailto:info@rpra.ca)

[www.rpra.ca](http://www.rpra.ca)